

Mis en ligne le 09/12/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 27 novembre à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Qui ont pris part à la Délibération : 11

Date de la convocation : le 27/11/2024

Date d'affichage : le 27/11/2024

Objet :

N° 2024-30
Programme d'actions
hydromorphologique :
niveau d'ambition à
développer par le
SMOP

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) :
BERARD Jean, RUCELLI Jean-Claude

Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (4) : CHARRASSE Daniel, DONZE André, GIRARD Elie, PEYRON Roland

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) :
COMBE Pascal

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :

Pays d'Orange en Provence (2) : CAMBON Alexandra, QUESTA Martial

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (1) : CORNAND Jean Jacques

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : BERTRAND Alain, LARGUIER Jean-Pierre, ROUX Alexandre

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

Secrétaire de séance :

M. Gérard RAINERI

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'avis du Bureau

Monsieur le Président expose :

L'étude hydraulique – hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement menée par le SMOP dans le cadre du PAPI de l'Ouvèze Provençale et du Contrat de rivière Ouvèze s'est conclue par la définition d'un programme d'actions à déployer sur une durée de 20 ans.

3 niveaux d'ambition sont proposés pour la mise en œuvre opérationnelle.

Un positionnement du comité syndical constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre.

- Niveau 1 : Etat d'intervention actuel : entretien de l'Ouvèze, ce niveau vise à maintenir l'existant et limiter la dégradation (fermeture de la bande active)
- Niveau 2 : Les actions se concentrent principalement sur l'Ouvèze. Plusieurs typologies d'interventions constituent la programmation : réouverture de bande active, restauration de zones humides, reméandrage, recul/suppression de merlons, reconnexion de zones d'expansion de crues... Ce niveau d'intervention permet d'obtenir un gain réel d'un point de vue hydraulique et hydromorphologique.
- Niveau 3 : Les actions du niveau 2 sont élargies à l'ensemble du bassin versant. Ce niveau d'intervention permet d'obtenir un gain optimisé d'un point de vue hydraulique et hydromorphologique.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Bon fonctionnement hydrogéologique			
<i>Relation largeur/profondeur</i>	+	++	+++
<i>Equilibre profil en long</i>	/	++	+++
<i>Mobilité du lit</i>	+	++	+++
<i>Présence d'annexes hydrauliques</i>	/	++	+++
Bon fonctionnement biogéochimique			
<i>Fonction autoépuration (diversité faciès, végétalisation des berges, connexion avec annexes hydrauliques)</i>	/	++	+++
<i>Fonction de limitation des transferts de pollution (bande tampon, végétalisation)</i>	/	++	+++
Bon fonctionnement hydraulique			
<i>Débit plein bord optimal</i>	/	++	+++
<i>Mobilisation des ZEC</i>	/	++	++
Bon fonctionnement écologique			
<i>Continuité écologique (déplacement, TVB...)</i>	/	++	+++
<i>Largeur permettant une diversité des habitats et dynamique des milieux</i>	+	++	+++
<i>Présence et bon fonctionnement d'annexes hydrauliques</i>	/	++	+++
Bon fonctionnement morphologique			
<i>Relation largeur/profondeur</i>	/	++	+++
<i>Mobilité du lit</i>	+	++	+++
<i>Transport solide</i>	/	++	+++
<i>Recharge sédimentaire</i>	/	++	++

Les niveaux d'ambition 2 et 3 comprennent des actions de :

- Réouverture de bande active,
- Reméandrage,
- Recharge sédimentaire,
- Restauration de zones humides,
- Suppression/ recul de contraintes latérales,
- Continuité écologique,
- Intégration de l'espace Ouvèze dans les documents d'urbanisme,
- Stratégie foncière,
- Gestion sédimentaire.

La mise en œuvre effective de chaque action est conditionnée aux diverses instructions réglementaires et à l'accord des propriétaires riverains.

Les estimations financières à ce stade et sur une période de 20 ans peuvent être exprimées telle que :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Bon fonctionnement hydrogéologique			
<i>Relation largeur/profondeur</i>	/	++	+++
<i>Equilibre profil en long</i>	/	+	++
<i>Mobilité du lit</i>	/	++	++
<i>Présence d'annexes hydrauliques</i>	/	++	++
Bon fonctionnement biogéochimique			
<i>Fonction autoépuration (diversité faciès, végétalisation des berges, connexion avec annexes hydrauliques)</i>	/	++	++
<i>Fonction de limitation des transferts de pollution (bande tampon, végétalisation)</i>	/	++	++
Bon fonctionnement hydraulique			
<i>Débit plein bord optimal</i>	/	++	+++
<i>Mobilisation des ZEC</i>	/	++	++
Bon fonctionnement écologique			
<i>Continuité écologique (déplacement, TVB...)</i>	/	++	+++
<i>Largeur permettant une diversité des habitats et dynamique des milieux</i>	/	++	++
<i>Présence et bon fonctionnement d'annexes hydrauliques</i>	/	++	++
Bon fonctionnement morphologique			
<i>Relation largeur/profondeur</i>	/	++	+++
<i>Mobilité du lit</i>	/	++	++
<i>Transport solide</i>	/	++	++
<i>Recharge sédimentaire</i>	/	++	++
Coût			
<i>Estimation prix travaux sur 20 ans (hors études préalables)</i>	3 000 000 €	14 000 000 €	30 000 000 €
<i>Financements</i>	/	++	+++

Le positionnement du Comité Syndical sur le niveau d'ambition à déployer est indispensable au dimensionnement des efforts à fournir et aux moyens financiers et humains à mettre en œuvre.

Monsieur le Président propose à l'assemblée un temps d'échanges visant à définir le niveau d'ambition à déployer.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose ensuite au Comité Syndical de se positionner sur le niveau 2 d'ambition à déployer sur une durée théorique de 20 ans.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

APPROUVE la mise en œuvre du niveau d'ambition 2 du programme d'actions hydromorphologique proposé sur une durée théorique de 20 ans ;

APPROUVE l'adaptation des moyens financiers et humains en conséquence, sous réserve de la mobilisation des partenaires financiers ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU

